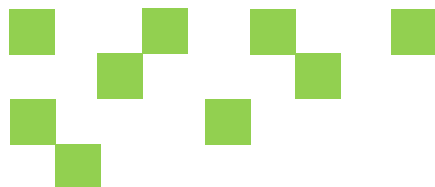




Formation



amaéva

REGISTRE PUBLIC

D'ACCESSIBILITÉ

(Décret n° 2017-431 du 28 mars 2017 – Arrêté du 19 avril 2017)



Personne en situation de Handicap

SOMMAIRE

1. Fiche informative de synthèse	4
1 - Présentation de l'établissement :	4
2 - Prestations proposées par l'établissement :	4
3 - Information sur l'accessibilité des prestations :	5
4 - Formation du personnel aux différentes situations de handicap:	6
2. Les pièces administratives	7
1 – Plan des locaux	7

INTRODUCTION

Ce registre a pour objectif de vous informer sur le degré d'accessibilité de notre centre de formation.

Il sera actualisé au fur et à mesure de notre évolution et de celles de nos prestations.

Il est consultable à l'accueil et sur notre site internet www.amaeva.fr/formation .

Pour toute information complémentaire vous pouvez contacter notre secrétariat au **02 41 61 46 42**.

AVERTISSEMENT :

AMAEVA dispense des formations présentielles animées par des formateurs alternant des apports théoriques en salle, échanges d'expériences et exercices d'application.

Ils utilisent des ressources matérielles telles que :

- vidéoprojecteur,
- paperboard,
- documentation écrite,
- parfois des ordinateurs, des maquettes et plateformes pédagogiques avec utilisation d'outils et de matériaux de la construction...

Ces modalités ne sont pas spécifiquement adaptées aux personnes présentant un trouble auditif, visuel ou de l'attention.

1. Fiche informative de synthèse

1 - Présentation de l'établissement :

Nom de l'établissement : **AMAEVA**

Type de l'établissement : **Centre de formation (Type R)**

Catégorie de l'établissement : **5^{ème} catégorie**

Adresse : **ZA LA BARRIERE – ANDIGNE - 49220 LE LION D'ANGERS**

 : 02 41 61 46 42  : formation@amaeva.fr

2 - Prestations proposées par l'établissement :

Le centre de formation AMAEVA accompagne les entreprises artisanales du bâtiment dans l'acquisition de compétences nécessaires pour faire face aux évolutions de leurs métiers.

Ses formations sont théoriques et pratiques, de l'étude d'un chantier à sa réception en passant par sa réalisation.

Les 4 domaines d'expertise principaux sont :

- La construction en structure bois
- L'isolation des parois
- L'étanchéité des toitures avec ou sans pente
- La végétalisation des toitures et des murs

3 - Information sur l'accessibilité des prestations :

 **NOS FORMATIONS NE SONT PAS ACCESSIBLES A TOUS...**

ET NOUS VOUS PRIONS DE NOUS EN EXCUSER

PARKING AMAEVA :

- Il n'y a pas de place de parking adaptée aux personnes en situation de handicap
- Une place de parking pour personne en situation de handicap est en cours de réalisation.

Commentaires : *Le fléchage et les indications seront mises en place.*

SALLE DE FORMATION AMAEVA :

- Cette installation est accessible
- Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation

Commentaires : *L'accès à la salle se fait sans marche en passant par la porte arrière du bâtiment. WC accessibles.*

PLATEFORME DE FORMATION AMAEVA :

- Cette installation est accessible
- Une aide peut être disponible à la demande ou sur réservation

Commentaires : *L'accès à la plateforme se fait sans marche en passant par la porte de service. WC accessibles*

FORMATIONS AMAEVA :



- Nos maquettes et plateformes techniques ne sont pas praticables pour les personnes en situation de handicap.
Ces personnes pourront toutefois observer les réalisations.

4 - Formation du personnel aux différentes situations de handicap:

Le personnel est sensibilisé

Le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

Le personnel est formé.

Le personnel a suivi une formation spécifique pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

Le personnel sera formé.

La plaquette d'aide à l'accueil des personnes handicapées est disponible dans le registre à l'accueil.

2. Les pièces administratives

Les pièces listées ci-dessous sont accessibles dans notre registre à l'accueil d'AMAEVA.

Établissement nouvellement construit : *Attestation d'achèvement des travaux*

Le document d'aide à l'accueil des personnes handicapées à destination du personnel en contact avec le public élaboré par le ministre en charge de la construction

1 – Plan des locaux

Le personnel d'accueil est en capacité d'informer l'utilisateur des modalités d'accès aux différentes prestations de l'ERP (Entreprise R P).

Plan du site :

